

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 42 (1995)
Heft: 9

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

de la protection civile et des EM communaux de conduite ne peuvent suivre nos cours de perfectionnement à Schwarzenburg que tous les six ans.

A propos de scénarios de catastrophe, à quels types de sinistres les membres des EM sont-ils confrontés durant les cours?

Essentiellement à de graves intempéries touchant la commune. Parfois aussi à des tremblements de terre ou à des sinistres tels qu'un accident d'avion, un accident d'un camion-citerne ou une contamination radioactive.

Vos cours tiennent-ils compte des processus de conduite s'appliquant à la commune ou au canton des participants?

Oui. Nous demandons toujours aux communes concernées de mettre leurs documents d'instruction à notre disposition, en particulier le règlement relatif à l'aide en cas de catastrophe et aux secours urgents ainsi que l'organigramme de l'EM communal de conduite. Nous utilisons aussi les documents d'instruction des cantons.

Quels sont les autres thèmes abordés durant les cours de perfectionnement?

Les cours comprennent cinq thèmes principaux:

- la préparation à l'engagement de l'OPC pour le service actif;
- la protection de la population;
- les moyens dont disposent la commune et le canton pour maîtriser les conséquences de situations extraordinaires;
- la technique de conduite (travail d'EM) et la préparation de l'emplacement de conduite;

- la maîtrise des conséquences d'une catastrophe d'origine naturelle ou technique.

Pourriez-vous nous donner une description détaillée du programme des cours?

Le mercredi, les membres de l'EM communal de conduite reçoivent une information relative à la mise sur pied partielle 222 et à l'aide que les formations de la protection civile peuvent fournir à une commune voisine; on leur présente ensuite les solutions choisies dans le cas d'un sinistre. La poursuite de la préparation à l'intervention leur est expliquée à l'aide de moyens audiovisuels. Ils font également un exercice d'emménagement dans l'emplacement de conduite, puis sont invités à définir les moyens dont la commune et le canton disposent pour maîtriser les conséquences d'une situation extraordinaire; on leur demande enfin de trouver une solution au problème que pose la protection de la population dans le cadre de la collaboration avec la direction de l'OPC.

Le jeudi, les membres de l'EM communal de conduite sont instruits à la technique de conduite ou au travail d'EM. On vérifie, sur la base de scénarios, l'exactitude de leurs préparatifs à une intervention consistant à fournir de l'aide en cas de catastrophe et des secours urgents. On leur demande de définir les tâches qu'il convient d'accomplir en matière d'information. Enfin, ils sont appelés à maîtriser les conséquences d'une catastrophe naturelle en recourant aux moyens de l'OPC et aux autres moyens qui leur sont proposés.

Le vendredi, leurs connaissances et aptitudes en matière de travail d'EM sont consolidées sur la base d'un exercice fondé sur le scénario d'une catastrophe d'origine technique. L'objectif est de leur permettre d'assimiler au mieux les connaissances ac-

quises durant tout le cours, de façon qu'ils puissent mettre celles-ci en pratique lors des travaux qu'ils devront accomplir en qualité de membres de l'EM communal de conduite.

Les instructeurs de l'OPC demandent certainement aux membres des EM communaux de conduite qui participent à leurs cours d'avoir des connaissances bien précises.

Oui. Nous leur demandons de bien connaître l'organisation chargée de faire face à des catastrophes pouvant survenir dans leur commune ainsi que les tâches de conduite à accomplir en cas de catastrophe. Nous attendons également d'eux qu'ils connaissent l'emplacement de conduite de leur commune ainsi que les moyens de transmission disponibles. Jusqu'ici, nous avons eu le plaisir de constater que les participants sont motivés et qu'ils manifestent de l'intérêt pour nos cours.

Qu'est-ce que les participants attendent des cours de perfectionnement de Schwarzenburg?

Cela dépend de leur provenance, de la composition de l'EM communal de conduite et de l'état de leurs connaissances. Les participants souhaitent avant tout que les instructeurs se penchent sur leurs problèmes spécifiques et qu'ils leur apportent une aide constructive durant les exercices, de façon à en assurer la réussite. Au début des cours, nous invitons les participants à exprimer leurs désiderata auxquels nous nous efforçons ensuite de répondre.

Monsieur Hösli, je vous remercie de nous avoir accordé cet entretien. □

Finis les dégâts dus à l'humidité! Déshumidification

A la cave, à l'entrepôt, dans l'appartement, les installations industrielles ou de la protection civile, les appareils à condensation Krüger sont d'un fonctionnement sûr, entièrement automatique et économique!

Demandez notre documentation détaillée!

Krüger + Cie.

1606 Forel, Tél. 021/781 27 91
Succursales: Degersheim SG, Dielsdorf ZH,
Weggis LU, Grellingen b. Basel, Münsingen BE,
Samedan GR, Zizers GR, Gordola TI

Veuillez m'envoyer une documentation détaillée
sur votre programme de déshumidificateurs:

Nom:

Rue:

NPA/Lieu:
à retourner à Krüger + Cie., 1606 Forel

KRÜGER
depuis 60 ans

